

A.O.S CHARLESY
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 96, Avenue Pierre Brossolette
10000 TROYES
822 443 735 RCS TROYES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 FEVRIER 2025

EXTRAIT DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 16 (seize) mois et sera clos le 31 décembre 2025.

Elle décide, en conséquence, de modifier l'article 20 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« **ARTICLE 20 – EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président